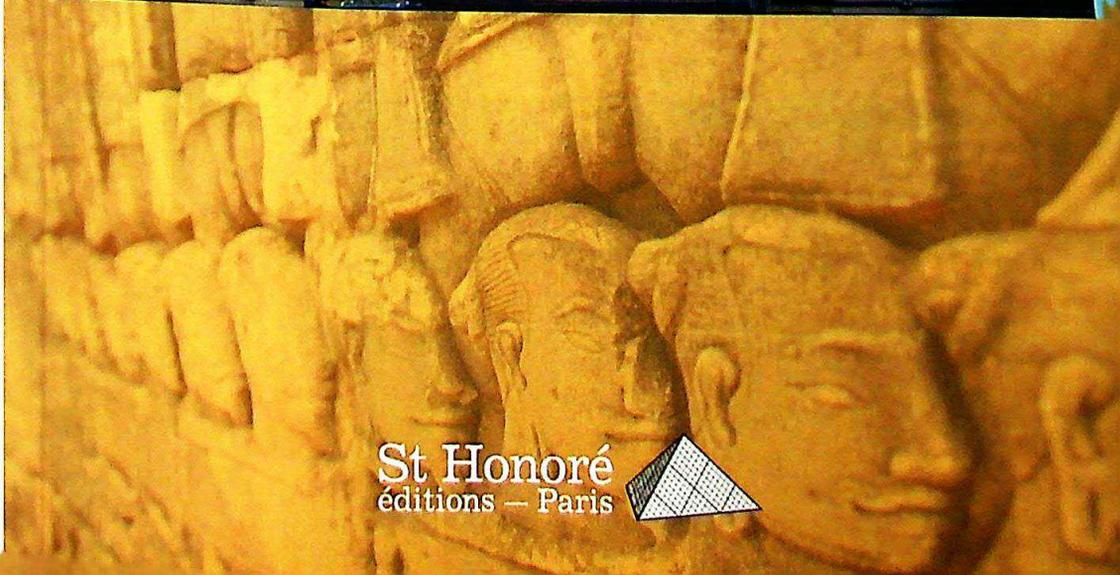


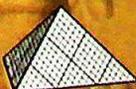
LA MAISON

Michel CHAI Sirivuddh

DU CAMBODGE



St Honoré
éditions — Paris



Michel CHAI Sirivuddh

LA MAISON DU CAMBODGE



Ayant fini son Mémoire de diplôme d'études supérieures de Droit Public à la Faculté de Droit à Aix-en Provence, l'auteur a soutenu la thèse de Doctorat d'État à l'Université de Paris I (« Les mécanismes internationaux de la protection des biens culturels en Asie du Sud-est ») les 25 et 26 Février 1975 ; Président de Thèse : M. le Doyen Claude Albert COLLIARD. Il participait à la fête de fin d'année 1972 à la Maison du Cambodge dans une ambiance estudiantine.

En avril 1975, la gloire de l'Empire Khmer s'envolait comme un oiseau. Où étaient les connaissances, la science et l'héritage de la génération Khmère ?

Mais la présence du Cambodge reste éternellement à travers des documents 'Kambuja' offerts par les enfants de M. l'Ambassadeur Nay Valentin et avec les aides des amis cambodgiens et français, le Centre de documentation et de recherche sur la Civilisation Khmère 'CEDOREK' était inauguré en présence du Maître François PERROUX, le 31 mars 1978 à Paris.

En qualité d'assistant du Maître François PERROUX (1903-1987), l'auteur se sentait renforcé de l'évolution politique du Cambodge et s'engagea au service du Front National de Libération du Peuple Khmer sous la présidence de S.E. Son SANN.

L'auteur acceptait les missions aux sessions de l'Assemblée Générale des Nations Unies (1984-1988) en qualité de Chargé des missions près de S.E. Son Sann, Premier Ministre du Gouvernement de Coalition.

En ce jour, l'auteur commençait et achevait la monographie de la Maison du Cambodge.

Cette Maison représente un abri chaleureux pour les étudiants qui viennent approfondir leurs connaissances, permettant des échanges culturels dans un monde occidental. Les dirigeants cambodgiens avaient la volonté d'apporter aux étudiants les œuvres du passé, d'un passé digne de son intelligence pour la construction des monuments.

En 1973, imprégnés de l'idéologie marxiste-léniniste les étudiants relatent l'œuvre du Royaume Khmer, s'employaient à effacer un système social daté de millénaires, élaboraient un vaste programme de destruction à l'échelle nationale pour être les auteurs du génocide de son peuple.

La Maison du Cambodge avait été réhabilitée après la signature de l'accord de Paris du 23 Octobre 1991. Inaugurée en 2004, la Maison devient le puits de l'intelligence des étudiants, stagiaires du royaume du Cambodge.

C'est un lieu d'appartenance aux mémoires des jeunes Khmers s'implantant aujourd'hui dans tous les départements français, et qu'ils soient conscients de l'avertissement du savant Georges Cœdès : « il est plus facile de gouverner et d'exploiter un pays sans passé, ou déchu de son ancien prestige... »

Crédit photos : © Pixabay-Hans / bampilo

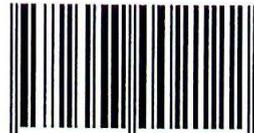
Graphisme : Graphik Projects

St Honoré
éditions — Paris



Prix: 10,90€ TTC

ISBN : 978-2-407-00212-2



9 782407 002122

Pour Vous

Bang Lak Bang Jey

A Bary Lak Bang Srey
Affectueuses pensées

|||
Sivivoddh Chai
Paris 6 8.3.17

LA MAISON DU CAMBODGE

À la Cité Internationale Universitaire
75014 Paris

Michel CHAI Sirivuddh

**LA MAISON
DU CAMBODGE**

À la Cité Internationale Universitaire
75014 Paris

Mentions légales :

© Saint Honoré Edition – Michel CHAI Sirivuddh
ISBN :978-2-407-00212-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Reconnaissance

À mon père,

Pilier d'encouragements fondamentaux

M. CHAI Thoul (1913-2004), Gouverneur de la Banque Nationale du Cambodge, Ministre des Finances, décédé à Phnom Penh (2004),

À ma mère, décédée à Phnom Penh,

Je n'aurais rien fait sans votre amour.

À mes beaux-parents,

Je dédie cet œuvre à mes beaux-parents à qui je dois tout ce travail qui est le fruit de leur amour et leur encouragement, ainsi que l'expression de ma plus affectueuse gratitude,

M. UNG Krapum Phka (1924...), architecte de la Couronne, Ministre des Travaux Publics, disparu le 17 avril 1975, promu Officier de la Légion d'honneur (13 novembre 1962).

Directeur du Parc d'Angkor Wat, durant la visite du Général De Gaulle au Cambodge en septembre 1966,

Mme Plech Sonareth, décédée à Paris, mère affectueuse ayant déployé aux dernières heures de sa vie toutes ses forces morales pour soutenir nos jeunes frères encore mineurs.

Ces documents sont le fruit de votre affection et de vos conseils qui me portent et me guident dans la voie de la recherche enrichissante ainsi que sur le plan humain.

Veillez trouver ici, mes chers parents et beaux-parents, le témoignage de ma reconnaissance et de mon profond respect.

Mes pensées affectueuses à mon épouse, mes enfants, mes petits-enfants, qui m'ont soutenu par leurs encouragements répétés.

En hommage respectueux, à la mémoire de

Sa Majesté le ROI NORODOM SIHANOUK (1924-2012)

Père Fondateur de la Maison du Cambodge.

À la mémoire respectueuse de tous les serviteurs du Royaume du Cambodge.

À mon Maître et Professeur François PERROUX (Professeur au Collège de France - Chaire des faits économiques et sociaux. 1903-1987), qui me racontait, tout au long de mes activités professionnelles à ses côtés, la Vie Française, les périodes de la France occupée, les travaux de recherche scientifique.

Avec toute ma gratitude et ma reconnaissance.

C'est aussi un grand honneur de pouvoir témoigner de mon profond respect envers les Savants, archéologues, hommes politiques, administrateurs, officiers des trois armées, et

Français anonymes qui ont participé à la reconstruction des œuvres Khmères.

À Monsieur l'Amiral Pierre ROBERT et Madame Denise ROBERT envers qui j'exprime ma gratitude et ma reconnaissance.

À leur gendre et fille Monsieur et Madame Dominique et Martine Demenge, avec mes respects,

À Monsieur l'ambassadeur Albert Chambon (21 janvier 1909 - 28 décembre 2002) qui m'a souvent encouragé à me remémorer les souvenirs du Cambodge.

À Monsieur et Madame François Denoël (ancien directeur de l'Institut des Sciences Mathématiques et Économiques Appliquées), tous mes profonds respects.

À Madame ANNE Ly, je lui suis très reconnaissant d'avoir voulu passer tout son temps à relire ce manuscrit et de m'avoir donné de fructueuses suggestions.

J'exprime toute ma reconnaissance amicale à M. CHAN Lekha, directeur de la Maison du Cambodge à la Cité Internationale Universitaire, qui a manifesté un grand intérêt pour mes recherches et m'a apporté de précieux conseils.

Très sensible à l'accord donné par M. Fabien Oppermann pour l'accès aux archives du site de Fontainebleau, je souhaite lui témoigner ici ma gratitude la plus vive et la plus chaleureuse.

Je ne saurais enfin oublier les personnels de l'administration des archives - site de Fontainebleau -, à la fois pour leur compétence à me procurer des informations sur les documents et pour leur gentillesse et leur humour.

Remerciements

La valorisation du Patrimoine L / OBLIQUE. Fondation Avicenne. Cité Internationale Universitaire de Paris.

Mes remerciements et reconnaissance à

Madame Pascale DEJEAN

Monsieur Adrien BIGUET

Madame Simona MONTINI

Pour leur aide précieuse au choix des photos et documents.

Introduction

L'implantation progressive des communautés Khmères¹ en France m'a amené à m'interroger sur l'existence de la maison du Cambodge à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

M. CHAN Lekha, premier directeur de la Maison du Cambodge, m'a autorisé, en accord avec M. Fabien Oppermann, à consulter les archives de la Maison du Cambodge déposées aux Archives Nationales - site de Fontainebleau.

J'y ai trouvé une grande quantité de documents dont certains, non explorés, ont été mis à jour et étudiés pour nous permettre de comprendre sommairement ce qu'est « la Maison du Cambodge ».

¹ Voir : « *Les réfugiés originaires de l'Asie du Sud-est - Rapport au Président de la République* », par Georges Condominas et Richard Pottier, La Documentation Française, Paris, 1982.

La maison du Cambodge

À partir de 1948, la volonté commune des dirigeants cambodgiens, était, dans l'élan des idées de l'époque, de vouloir fournir aux jeunes étudiants un "foyer Khmer" qui leur permette d'acquérir davantage de connaissances de la civilisation occidentale ainsi que de partager celle connue sous le nom de "civilisation Khmère".

Inaugurée en 1957, l'activité de la Maison du Cambodge connut une interruption brutale suite aux violents affrontements de 1973 entre étudiants cambodgiens.

Fermée en janvier 1973, la Maison ne devait rouvrir qu'en mars 2004 dans une bonne entente entre le gouvernement royal du Cambodge et la Cité Internationale Universitaire.

Cette étude monographique révèle les efforts déployés par nos aînés et personnalités politiques, en vue d'apporter à une nouvelle génération khmère la dignité d'un peuple affranchi et libre dans l'indépendance de son pays.

Je tiens à exprimer avec enthousiasme ma vive reconnaissance et mes remerciements renouvelés à M.M. CHAN Lekha, Fabien Oppermann, ainsi qu'au personnel de l'administration des archives, site de Fontainebleau.

Mes remerciements vont aussi à Mme UNG Daravichet CHAI qui a dû déchiffrer des petits caractères dans des centaines de pelure.

I - Les initiatives royales

En 1948, durant son voyage à Paris, Sa Majesté NORODOM Sihanouk demanda à la France d'offrir un terrain à la Cité Universitaire pour la construction d'une Maison du Cambodge.

À Phnom Penh et à Paris des négociations s'ensuivirent pour trouver une solution propre au désir de Sa Majesté.

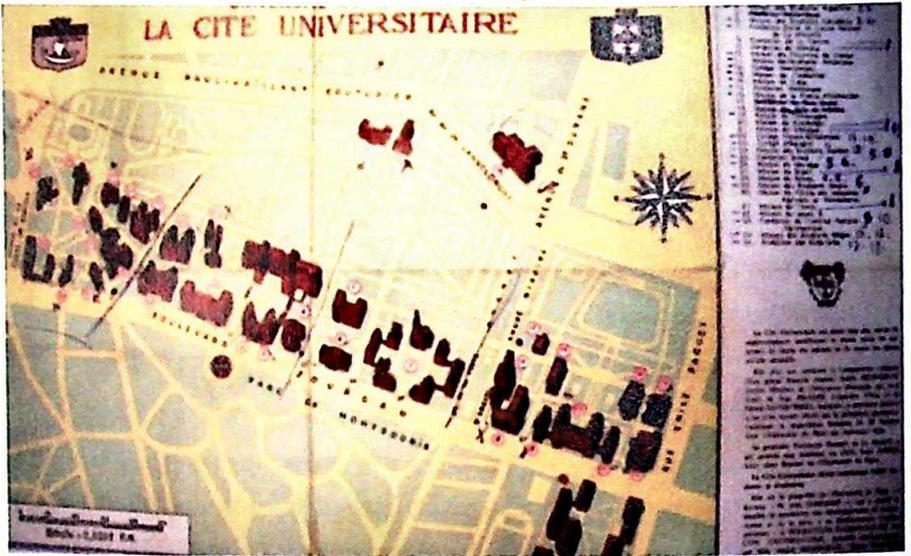
En septembre 1948, S.E. Nhiek Thioulong rencontrait M. Raoul Dautry, Président de la Cité Universitaire et M. Jean TouTee, Conseiller d'État, pour leur exprimer le désir de son gouvernement d'y construire une Maison.

Le 7 février 1949, le Conseil de l'Université décida d'accepter le projet de réalisation d'une mission Franco-Cambodgienne. S.M. le Roi du Cambodge vint reconnaître sur place, à l'occasion de son nouveau passage en France, le terrain sur lequel cette fondation pourrait être édifiée. Le gouvernement

La maison du Cambodge

Khmer s'engageait à financer la construction du bâtiment dont l'emplacement choisi se situait dans le parc, à proximité de l'église de la Cité et de la Maison d'Allemagne.

La place de la Maison du Cambodge au sein de la CIUP.



Archives de la Maison du Cambodge

Le 22 juin 1949, M. Félix Martine, gouverneur des colonies et Secrétaire Général de conseil d'administration à la Maison de la France d'Outre-mer adressait une lettre à M. Dautry, Président de la Fondation nationale, en ces termes : « M. le Haut-Commissaire de la France en Indochine m'informe que la réalisation du projet de construction d'une maison franco-cambodgienne à la Cité Universitaire est subordonnée à la décision définitive que prendra le gouvernement cambodgien qui en est le promoteur.

M. le Haut-Commissaire espère que cette décision ne tardera pas intervenir à la suite des démarches pressantes qu'il vient de faire à ce sujet auprès de ce gouvernement comme auprès

du gouvernement laotien qui est également intéressé à cette réalisation. »

À Phnom Penh, le 1^{er} février 1950, M. YEM Sambaur, Président du Conseil des Ministres, édictait un PRAKAS :

Article 1 : S.A.R. la Princesse Pingpeang YUKANTHOR, Vice-présidente de l'Assemblée de l'Union Française à Versailles, est désignée par le gouvernement royal du Cambodge pour le représenter en France dans toutes les opérations relatives à la construction, à l'aménagement et à l'ameublement d'une Maison du Cambodge à la Cité Universitaire de Paris et, notamment, pour passer devant notaire, au nom de son gouvernement, l'acte de donation à la Cité Universitaire de Paris d'une somme de SIX MILLIONS DE FRANCS à verser à la Fondation Nationale de cette Cité et destinée à constituer un fonds de réserve et de roulement aux fins prévues ci-dessus.

Article 2 : Le ministre des Finances et le chef de cabinet du Président du Conseil des Ministres du gouvernement royal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Prakas ».

À Phnom Penh, M. De Raymond², Haut-Commissariat de France en Indochine, envoyait une lettre datée du 11 mai 1950 à M. Félix Martine en ces termes : « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Sa Majesté le Roi du Cambodge vient

² Mentionnons que M. De Raymond fut assassiné avant l'ouverture de la Conférence sur l'Indochine Française à Genève en Juillet 1954 en ce qui concerne la cessation des hostilités dans cette région, par un *annamite*, garçon de Chambre, aux environs de l'après-midi, me racontait M. le Docteur UNG Tong, assistant du Professeur Médecin français, résidant aujourd'hui à Torcy (77000 Seine et Marne), lors du constat du décès de M. De Raymond.

de désigner S.E. PENN Nouth aux fins d'étudier à Paris les problèmes que soulèvent la construction et l'organisation de la Maison du Cambodge.

Cette question étant en cours d'étude depuis déjà longtemps, je ne doute pas que sa venue à Paris est susceptible de vous apporter tous les éclaircissements nécessaires sur la position et les intentions du gouvernement cambodgien. S.E. PENN Nouth doit quitter Saïgon le lundi 15 mai ».

A Paris, le 8 Février 1951, le Président du Conseil des Ministres édictait un décret du 8 février de la même année :

Article 1^{er} : le Recteur d'Académie, Président du Conseil de l'Université de Paris, est autorisé à accepter, au nom de l'Université de Paris, aux clauses et conditions de l'acte notarié susvisé en date du 24 octobre 1950, la donation consentie à ladite université, par le gouvernement cambodgien, d'un immeuble que le donateur s'engage à construire et à pourvoir du mobilier et du matériel nécessaires, et d'une somme de six millions de francs, en vue de la création, à la Cité Universitaire, d'une Maison d'Étudiants qui portera le titre « Université de Paris-Fondation du Cambodge ».

Article 2 : Le Ministre de l'Éducation Nationale est chargé de l'exécution du présent décret dont mention sera faite au Journal officiel de la République française. Signé : R. PLEVEN. Par le Président du Conseil des Ministres, le Ministre de l'Éducation Nationale P.i. signé : Gaston DEFFERRE.

Le gouvernement cambodgien créa un conseil d'administration afin de faciliter la gestion du bâtiment.

La maison du Cambodge

Une fois que le bâtiment serait bâti, le gouvernement cambodgien devait le léguer, devant le notaire sous forme de don à la Cité Internationale Universitaire.

En ce qui concerne le plan de construction, les décors intérieurs ont été exclusivement choisis par la Princesse Pingpeang Yukanthor, représentante de Sa Majesté le Roi du Cambodge, en tant que Présidente du conseil d'administration.

Avant de commencer la description de la Maison du Cambodge, il est important de décrire ce que furent les idées premières de la création de la Cité Universitaire dont la Maison du Cambodge est devenue membre à part entière

II - Les fondateurs de la Cité Universitaire

La Cité Universitaire est avant tout une œuvre de rapprochement intellectuel et moral entre les jeunesses de toutes les nations et de toutes les classes qu'elle accueille.

En leur permettant de vivre une vie commune dans une Cité conçue et bâtie pour eux et qui leur assure des conditions de vie aussi favorables que possible pour leur travail, les fondateurs ont eu l'ambition de fournir à ces jeunes gens le moyen de mieux se comprendre, de se rendre compte de ce qui les unit par-delà les caractéristiques nationales et sociales et de les associer dans un effort généreux à la création d'un monde où chacun pourrait vivre et travailler librement et en paix.

La Cité Universitaire doit son existence à l'imagination créatrice d'un grand Français disparu, André HONNORAT, ancien ministre de l'Éducation Nationale qui, avec l'aide de

La maison du Cambodge

Jean BRANET, Conseiller d'État, et de David DAVID-WEILL, banquier et généreux mécène, a su, d'un terrain désolé sur la périphérie parisienne, constituer en moins de vingt ans, le magnifique domaine de 40 ha, dont l'Université de Paris est si justement fière.

Photos des trois penseurs



Jean Branet



David DAVID-Weill



André Honnorat

Archives de la Maison du Cambodge

Jean BRANET, administrateur, créateur « de l'Institution de la Cité Universitaire ».

André HONNORAT, penseur de la création de la Cité Universitaire (A. DESCLOS, Ancien Directeur du collège franco-britannique).

David DAVID-WEILL, grand mécène.

III - L'acte de donation du bâtiment à la Cité Universitaire

Après la construction ou pendant la construction, le gouvernement cambodgien a signé un acte notarial de cession du bâtiment, constituant un don à la Cité Universitaire. La séance de signature des actes notariaux s'est déroulée à Paris.

Le 24 octobre 1950

Donation à l'Université de Paris par le gouvernement du Cambodge fondation du Cambodge

Par-devant Me. François BURTHE, Notaire à Paris,
Soussigné...

« En présence des témoins instrumentaires ci-après nommés et aussi soussignés...

A comparu :

Son Altesse Royale la Princesse PINGPEANG
YUKANTHOR, vice-présidente de l'Assemblée de

l'Union Française à Versailles, demeurant à Phnom Penh (Cambodge), mais résidant actuellement à Paris, rue Balzac, numéro 11...

CONDITIONS

La présente donation est faite aux charges et conditions suivantes :

- 1° - Dès que la présente donation aura été acceptée, l'Université de Paris affectera à la construction du bâtiment projeté un terrain approprié à la Cité Universitaire.

- 2° - Conçus en tenant compte de la nécessité de donner un cachet Khmer à l'immeuble, les plans de ce bâtiment seront toutefois soumis à l'agrément de l'Université de Paris, en vue de respecter l'ordonnance générale de la Cité Universitaire, tant pour des raisons pratiques qu'esthétiques.

- 3° - Les travaux de construction seront entrepris à la diligence du donateur ès-qualité dans un délai de trois mois après la délivrance du permis de bâtir, et poursuivis jusqu'à complet achèvement dans un délai de deux ans après ladite délivrance, le tout force majeure ou cas fortuit.

- 4° - L'immeuble, le mobilier et le matériel nécessaires à son fonctionnement seront la propriété de l'Université de Paris et seront affectés à la Fondation faisant l'objet de la présente donation. L'Université de Paris en prendra possession dès la mise en place du mobilier et du matériel.

- 5° - Cette fondation portera le titre « Université de Paris – Fondation du Cambodge ». Destinée à servir de centre d'accueil aux étudiants Khmers, à favoriser l'éclosion et le développement de l'esprit de compréhension et de camaraderie entre intellectuels de tous pays, la Fondation Khmère sera administrée par un conseil d'administration composé comme suit :

- Président : une personnalité Khmère nommée par Sa Majesté le Roi du Cambodge, ou son délégué...

- Le Recteur, Président du Conseil de l'Université de Paris, ou son délégué...

- Le Président de la Fondation Nationale de la Cité Universitaire, ou son délégué...

- Un délégué général de la Cité Universitaire de Paris.

- Un professeur de Faculté de Paris, désigné par le Recteur, Président du Conseil de l'Université de Paris, sur proposition du conseil d'administration.

- Trois personnalités cambodgiennes désignées par Sa Majesté le Roi du Cambodge...

La durée du mandat des membres du conseil d'administration qui ne sont pas désignés en raison de leurs fonctions est de six ans.

Le conseil d'administration délibère valablement lorsque quatre membres au moins sont présents et les décisions sont prises à la majorité des voix, celle du Président étant, le cas échéant, prépondérante.

En 1959, une modification de l'acte de donation est effectuée, en ce qui concerne la présence d'un ambassadeur du

La maison du Cambodge

Cambodge, Président du conseil d'administration qui sera nommé par le Roi.

IV- Le Plan de construction, et les travaux d'aménagement des locaux

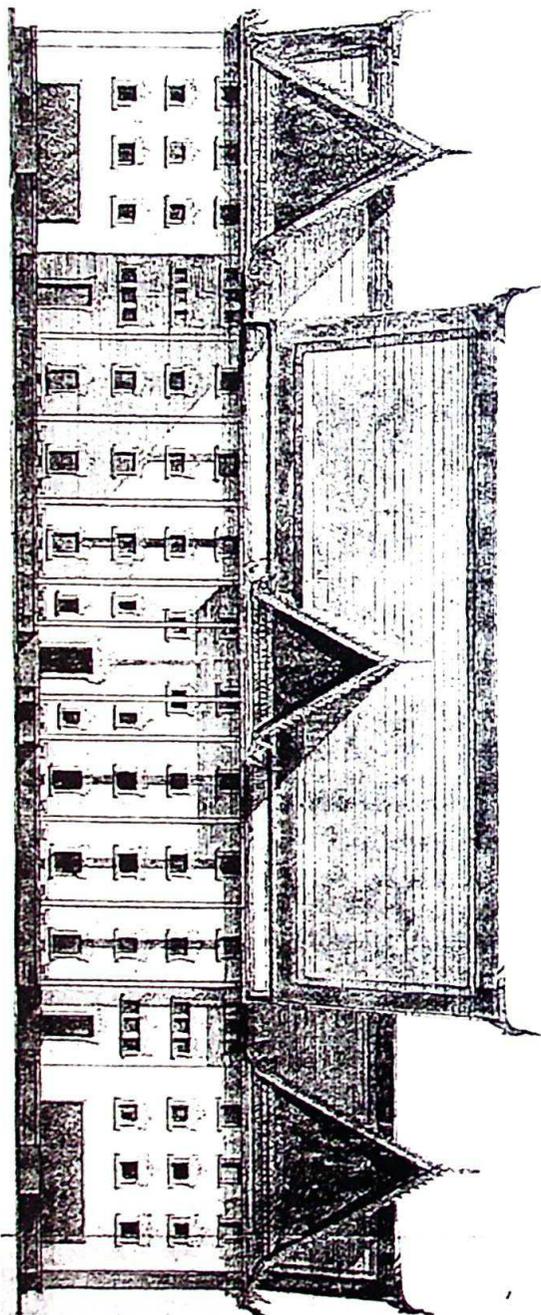
Le projet d'un plan de masse était mis à jour lorsque S.E. Nhiek Thioulong rencontrait M. Raoul Dautry, Président de la Cité Universitaire, en septembre 1948. Il n'était pas retenu.

Un autre plan était établi le 6 août 1951 par M. A. AUDOUL, architecte en Chef du gouvernement. Le pavillon du Cambodge a été édifié dans la partie sud du grand parc de la cité Universitaire de Paris de la rue Paul Vaillant Couturier.

Ce pavillon comprend trois étages sur le rez-de-chaussée et sous-sol. Le rez-de-chaussée a été surélevé de deux cents mètres par rapport au jardin.

Plan de masse non retenu,

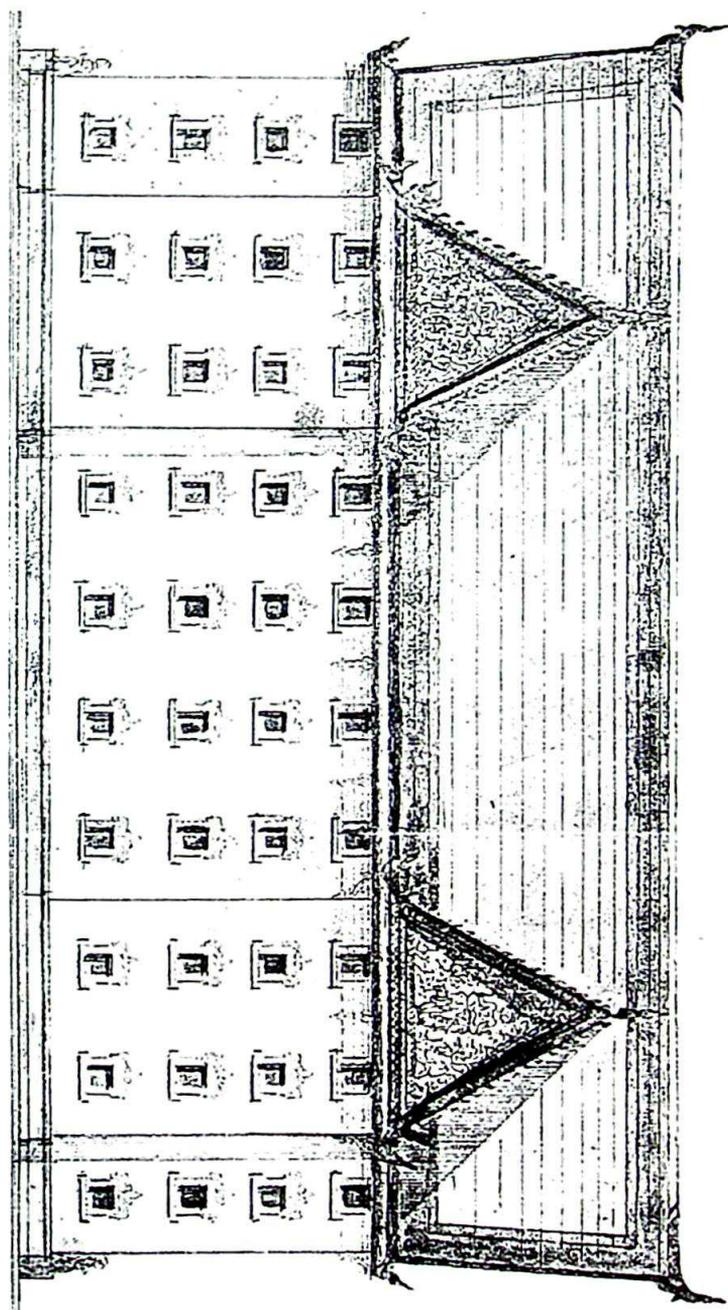
Réalisé à Phnom Penh par M. A. LEROY, architecte principal, chef du Service des bâtiments civils, août 1948.



PAVILLON CAMBODGIEN à PARIS
Cité de la Culture - Paris
Par M. de la Porte

Copyright:

©CiuP/Photo

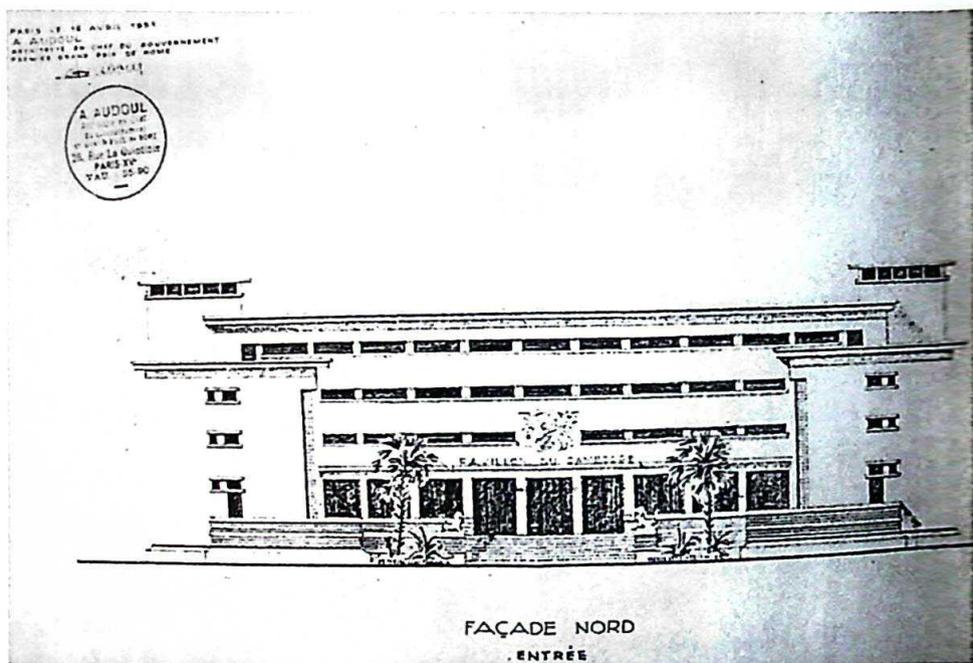


FACADE LATÉRALE

Copyright : ©CiuP/Photo

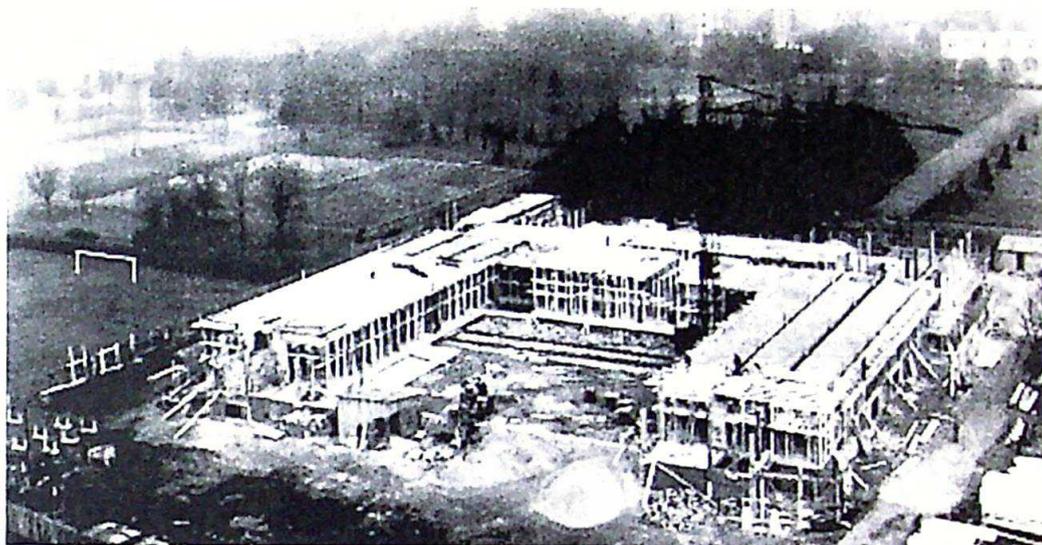
La maison du Cambodge

Plan de masse présenté le 6 août 1951, par M. A. AUDOUL,
architecte en chef du Gouvernement.

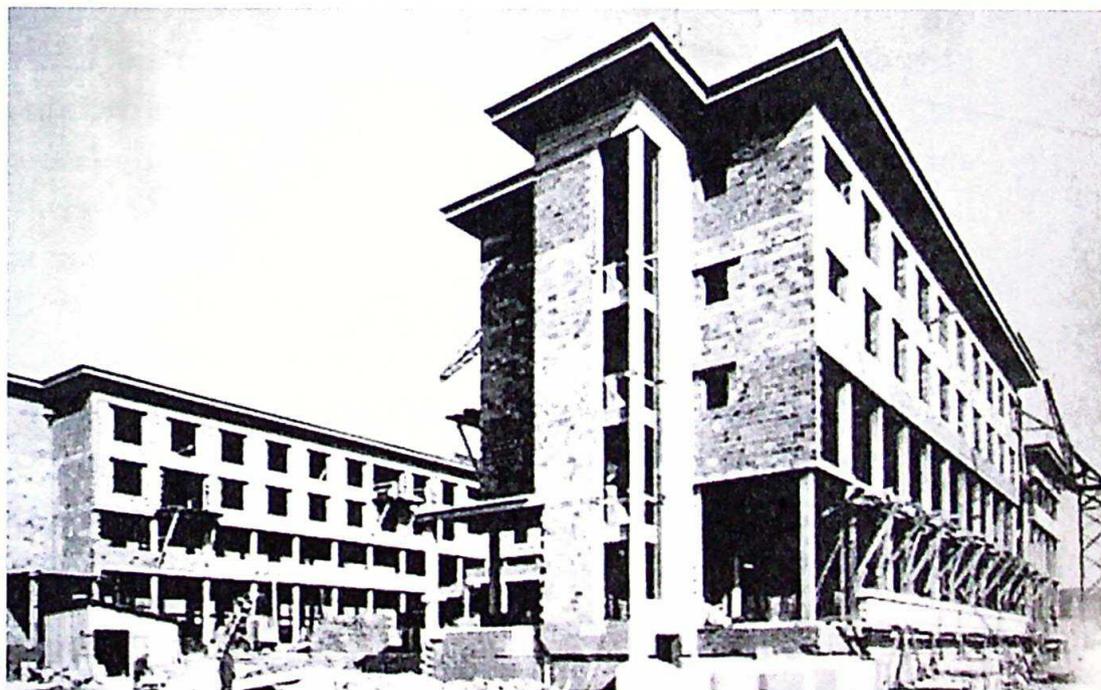


Archives de la Maison du Cambodge. Façade nord. Entrée.

La maison du Cambodge

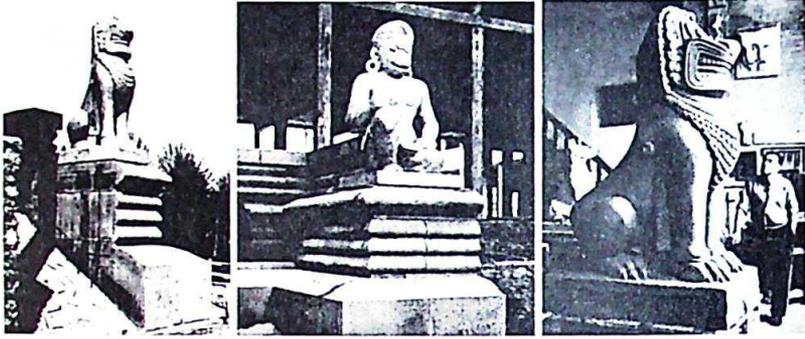


Les fondations et les structures du bâtiment Copyright :
©CiuP/Photo



Copyright: ©CiuP/Photo

Les décors à l'extérieur



Copyright : ©CiuP/Photo

Les coûts de la construction

« Les travaux de construction de la Maison du Cambodge ont commencé en 1952 et ont coûté, jusqu'à présent, un peu plus de trente-six millions de riels au gouvernement Khmer. Depuis cette date, les prix des matériaux de construction se sont élevés d'environ 20 % sur les prévisions, ce qui nécessite l'attribution d'un nouveau crédit de trois millions de riels.

Suivant en cela la politique de Sangkum définie par son Président Fondateur -le Prince Sihanouk - dont l'un des principaux soucis reste le développement intellectuel, le perfectionnement moral et le maximum de possibilités, sur le plan matériel, à la jeunesse estudiantine, l'élite de demain, le conseil de cabinet a donné son accord pour l'achèvement de ces travaux ».³

³L'Agence Khmère de Presse du 5 Mai 1956.

Les décors à l'intérieur

La Princesse Yukanthor a demandé que soit installée, dans la salle de méditation, l'Oratoire, une statue de Bouddha laquelle a été sculptée par M. Albert DAVID.



Statue inspirée de l'ouvrage « Arts et Archéologie Khmer », tome II, Planche VI, par Albert DAVID, Sculpteur. (Lettre adressée à la Princesse Pingpeang YUKANTHOR, 6 août 1957)

La Princesse et les étudiantes

Lors de la construction du bâtiment, toutes les chambres étaient réservées aux garçons.

La maison du Cambodge

Le 21 janvier 1958, la Princesse présentait un rapport à S.A.R. le Prince NORODOM Sihanouk sur les réceptions des étudiants à la Maison du Cambodge.

Le 18 septembre 1958, M. Poc. Thieun envoyait une lettre à S.E. PENN Nouth, ambassadeur du Cambodge en France précisant que Son Altesse Royale Samdech Preah Upayuvareach, le Prince Norodom Sihanouk, autorisait l'aménagement d'une nouvelle structure de la Maison afin d'accueillir les étudiantes cambodgiennes.



Vue d'enface

©CiuP/DR

V- L'inauguration du bâtiment



Copyright : ©CiuP/Photo Y. M. Pech/DR

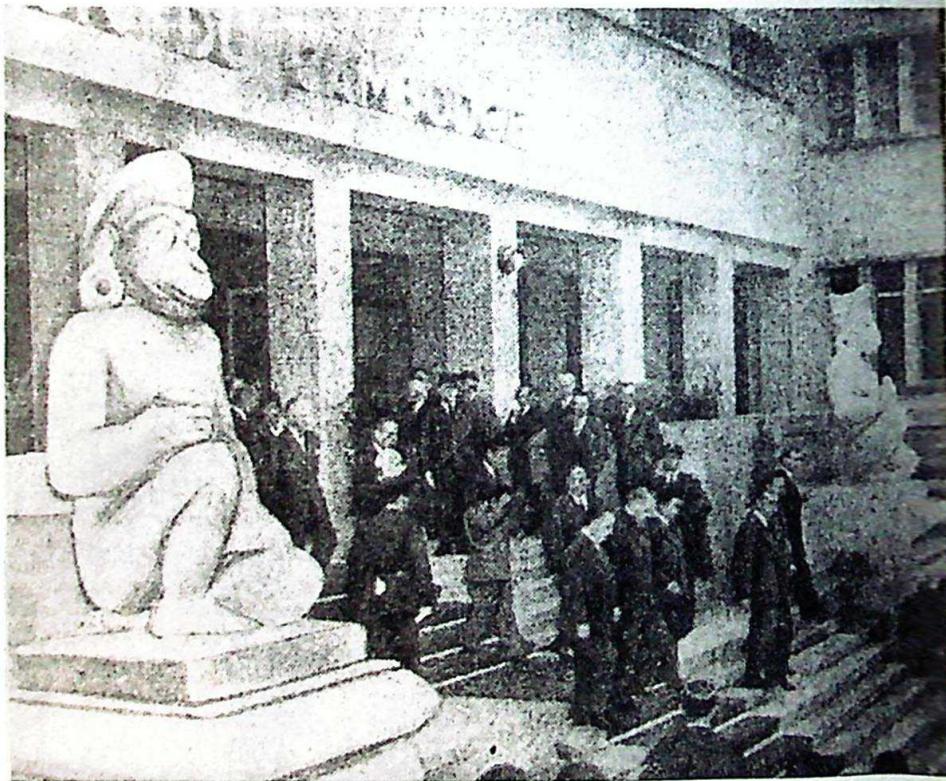
Les Personnalités Françaises et Cambodgiennes :

M. le Président René COTY - au milieu

S.M. le Roi NORODOM Sihanouk - derrière la Princesse
Pingpeang Yukanthor, Jean SARRAILH.

Les échos de la Presse Française

L'AURORE - 25.X.57
**A la Cité Universitaire ! Le président Coty
a inauguré, hier, la "Maison du Cambodge"**



Archives de la Maison du Cambodge

La maison du Cambodge

Entourés par de nombreuses personnalités françaises et cambodgiennes, M. René COTY et le Prince NORODOM Sihanouk (ci-dessus) quittent la Cité Universitaire après avoir inauguré officiellement hier après-midi, la « Maison du Cambodge ». Ce nouveau pavillon pourra accueillir quelques 130 étudiants cambodgiens qui poursuivent leurs études à Paris.

A - L'inauguration de la Maison du Cambodge

Les préparatifs de l'inauguration du bâtiment étaient dirigés par la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Extrait du Discours prononcé par Son Altesse Royale Samdech Preah Upayuvareach (Norodom Sihanouk) à l'inauguration de la Maison du Cambodge à la Cité Universitaire de Paris.

Monsieur le Président de la République,

Excellences, Mesdames, Messieurs, mes chers Amis,

Ce n'est pas un hasard si la première fondation culturelle cambodgienne à l'étranger a été édifiée à Paris. C'est en effet votre capitale que beaucoup de nations ont choisie pour créer un centre favorisant la compréhension internationale et c'est en France que la grande majorité de nos étudiants viennent apprendre les disciplines et les techniques qui leur permettront, de retour au pays, de mieux participer à la construction du Cambodge moderne, dont l'indépendance ne serait qu'un mot s'il ne possédait pas une élite capable de faire

face, dans les années qui viennent, aux mille devoirs et responsabilités que pose la conduite de l'État.

...Vous savez sans doute, Monsieur le Président de la République, Messieurs, la place privilégiée qu'occupe chez nous la culture française. Le Français est enseigné dans l'Enseignement primaire supérieur. Dans l'enseignement secondaire, en dehors d'établissements purement français, comme le Lycée Descartes et l'École Norodom, qui réunissent une cinquantaine de professeurs et maîtres, notre Ministère de l'Éducation Nationale a engagé près de deux cents professeurs français qui enseignent dans nos lycées et collèges. D'éminents spécialistes français dispensent leur savoir dans notre enseignement supérieur.

Je souhaite que la Maison que nous inaugurons aujourd'hui devienne le creuset d'une élite Khmère pleinement consciente de ses devoirs envers leur pays. Je souhaite aussi qu'elle soit le pilier de notre union, grâce à laquelle, la main dans la main, nous préparerons l'avenir que mérite notre Patrie.

Avant de nous séparer, je voudrais demander le concours et s'il le faut l'indulgence des autorités universitaires et des autorités administratives françaises en faveur de notre jeunesse.

Sachant que vous faciliterez au maximum la tâche de nos étudiants, je souhaiterais également qu'ils puissent connaître cette vie familiale française qui a permis à tant de nos compatriotes de mieux comprendre et de mieux apprécier la diversité de votre pays et conserver ainsi de la France le même souvenir vivant que leurs aînés.

Extrait du Discours prononcé par Monsieur le Recteur SARRAILH.

Monsieur le Président de la République,

...Je veux aussi saluer tout spécialement S.A.R. le Prince Norodom Sihanouk qui a bien voulu venir honorer personnellement notre cérémonie. Il nous apporte la preuve vivante de son attachement à la culture française et de sa précieuse amitié pour notre pays. Qu'il reçoive l'expression de notre gratitude.

...Dès le début de notre association, des amitiés solides et sincères s'étaient nouées entre nous. Faut-il rappeler quelques-uns de ces Français à la belle âme qui, ayant appris à vous connaître, en étaient vite arrivés à vous aimer, tel Auguste Pavie qui, trouvant dans votre peuple une si touchante gentillesse, ayant vécu plusieurs années parmi vous, partit ensuite vers le Laos, avec une petite escorte cambodgienne, « à la conquête des cœurs ». C'est ce même Pavie qui, en 1885, amène avec lui à Paris treize jeunes Cambodgiens, premiers étrangers admis à l'École Coloniale devenue notre École Nationale de la France d'outre-mer.

Je ne saurais manquer de rappeler surtout la tâche magnifique à la fois patiente et exaltante, que vous avez offerte aux savants français : la découverte de votre histoire, la résurrection de votre glorieux passé. Depuis le début du siècle, et surtout depuis 1907, année où vous furent restituées vos provinces de l'Ouest, des spécialistes français - archéologues, historiens, architectes - se sont attachés à dégager de l'étreinte de la forêt et de l'oubli l'extraordinaire

ensemble monumental qu'avaient élevé vos ancêtres, les Khmers entre les IX^{ème} et XIII^{ème} siècles.

Les édifices, étouffés par la puissance végétale, souvent à demi ruinés, furent patiemment mis à jour, consolidés, peu à peu restaurés avec science et mesure, jusqu'à ce que les méthodes de l'anastylose moderne permissent une restitution offrant les meilleures garanties de fidélité. L'étude détaillée d'un décor souvent très riche, le relevé et la traduction des innombrables inscriptions ont permis d'éclairer l'histoire de l'ancien Cambodge et, plus généralement, de l'Asie du Sud-Est. Il y a là une œuvre étonnante que la France est fière d'avoir accomplie et dont elle vous remercie de lui avoir donné l'occasion. Ce sont chaque année aujourd'hui des milliers de visiteurs qui, par auto, par avion, visitent le prestigieux groupe d'Angkor.

Extrait du Discours prononcé par Monsieur Albert SARRAUT, Président de l'Assemblée de l'Union Française.

...C'est la période où ma vie aura connu ses plus belles années. Dans le mirage sans égal dont les féeries de l'Extrême-Orient ont gravé leurs splendeurs intactes dans ma mémoire, les magies incomparables du pays Khmer gardent toujours leur place préférée. Sur la toile de fond où s'inscrit, comme une fresque immortelle, l'immense merveille des monuments d'Angkor, dont M. le Recteur Sarrailh vient de parler si magnifiquement, j'ai vu resplendir les éclairs de ce génie Khmer qui, du 12^{ème} au 18^{ème} siècle de notre ère, a proposé à

l'admiration du monde des leçons de puissance et de beauté dont l'éclat ne ternira jamais. Et sous le rayonnement de ce prodige du passé, j'ai vu, dans le temps moderne, vivre, agir, œuvrer, créer, s'exhausser vers une vie toujours plus ample et plus forte un peuple fièrement soucieux de rester digne de ses origines.

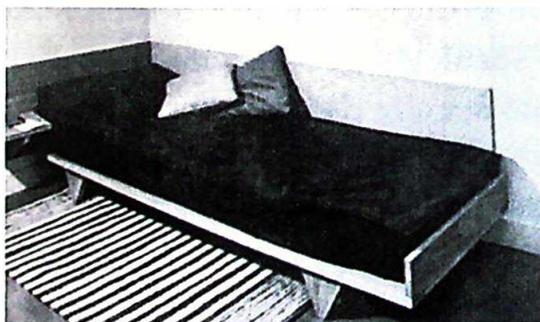
...J'ai vu ce peuple viril, mais toujours affable, accueillant, ouvert à toutes les sensibilités, recueillir de l'enseignement respecté de ses bonzes la grande leçon divine et humaine jaillie des lèvres généreuses de Bouddha. Je l'ai vu former ses fils vaillants à la défense de leur patrie. J'ai vu sa masse paysanne travailler avec acharnement à la fécondation de sa terre bien aimée. Je l'ai vu porter l'effort de ses bras et les élans de son cœur vers l'œuvre de progrès moderne dont la France protectrice et fraternelle lui proposait les vastes bienfaits. Je l'ai vu s'élancer vers les écoles créées par nous, avec une avidité de s'instruire qui comprenait toute la valeur libératrice de l'instruction et du savoir. Je l'ai vu rompre délibérément avec le vain sortilège des talismans ou des fétiches pour confier sa santé et celle de ses enfants aux clairs et salutaires asiles où la science médicale française prodiguait ses protections attentives.

J'ai vu ce peuple intelligent et conscient s'enrôler de toute part sur les chantiers où la technique de nos ingénieurs s'empressait au grand œuvre de mise en valeur de ce beau pays en lançant à travers les provinces, les réseaux de routes, de voies ferrées, de canaux de travaux portuaires ou d'irrigation favorisant, avec la fertilisation du sol, l'expansion

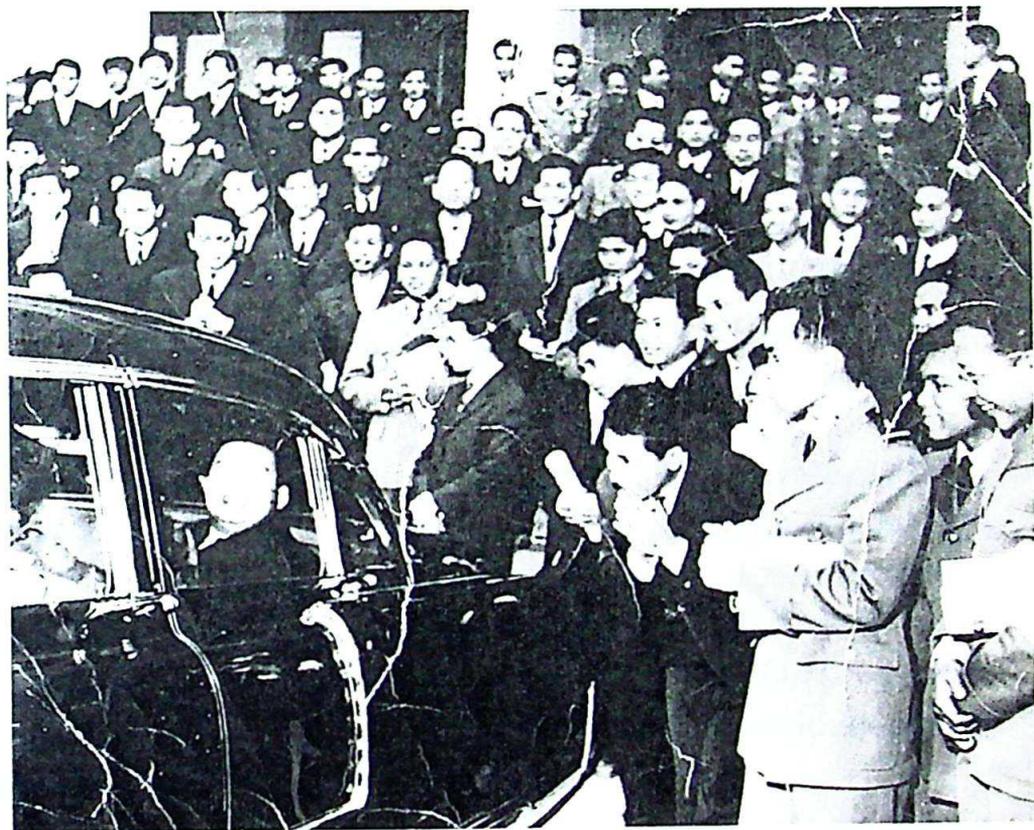
La maison du Cambodge

d'une richesse préparant les avenir de l'émancipation économique du royaume...

La chambre de l'étudiant



Archives de la Maison du Cambodge



En 1965, la visite de S.A.R. le Prince NORODOM Sihanouk, les étudiants et stagiaires devant l'entrée de la Maison.

(Photo collection Michel Chai)

VI - La direction de la Maison du Cambodge et les règlements intérieurs

La première réunion du conseil d'administration de la Maison du Cambodge se tint le 26 Octobre 1956 à la Cité Universitaire. Étaient présents S.A.R. la Princesse Pingpeang YUKANTHOR, MM. THONN Ouk, conseiller de l'Union Française, M. le Recteur MARCHAUD, M. Le Professeur ROBEQUAIN, A. KNALL-DEMARS attaché à la direction des musées de France, Secrétaire général.

Il fut décidé à l'unanimité de la nomination de Prince Norodom Norindeth, comme directeur de la Fondation du Cambodge, à compter du 5 juillet 1956.

Le Gouvernement cambodgien décida que le directeur de la Maison du Cambodge était aussi l'ambassadeur accrédité auprès de l'UNESCO.

Le 1^{er} mars 1961, le Prince Sisowath Sirik Matak remplaça le Prince Norodom Norindeth.

Le 10 mars 1963, S. E. Truong Cang remplaça le Prince Sisowath Sirik Matak.

Le 27 avril 1964, S.E. Sim Var remplaça S.E Truong Cang,

Le 1^{er} avril 1966, S.E. Sarin Chhak remplaça S.E. Sim Var,

Le 1^{er} février 1967, le Prince Sisowath Essaro, frère du Prince Sisowath Sirik Matak, remplaça S.E Sarin Chhak,

Le Prince Sisowath Essaro dirigea la Maison du Cambodge de février 1967 à avril 1975.

Les règlements intérieurs

Le 13 mai 1963, S.E. Truong Cang, directeur de la Maison, publiait une note sur le fonctionnement et les règlements intérieurs de la Maison du Cambodge.

« Les textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement de la Maison du Cambodge sont :

1°/ - L'acte de donation à l'Université de Paris par le gouvernement du Cambodge, en date du 24-10-50, modifié le 13-6-60. (Cette donation est faite sous forme de fondation et s'appelle la « fondation du Cambodge »).

2°/ - Les règlements généraux de la Fondation Nationale de la Cité Universitaire, et

3°/ -les règlements particuliers de la Maison du Cambodge.

De ces divers textes, il résulte que cette fondation Khmère appartient en toute propriété à l'Université de Paris, et que son

administration est confiée à un conseil d'administration de huit membres, dont quatre Cambodgiens et quatre Français, et dont le Président est l'ambassadeur du Cambodge à Paris.

Quant à la gestion proprement dite de cette fondation, elle est assurée par un directeur nommé par le Recteur Président du Conseil de l'Université de Paris, sur proposition du conseil d'administration avec l'assentiment de Sa Majesté le Roi du Cambodge. À partir de sa nomination, le directeur assume les fonctions de secrétaire de ce conseil d'administration.

C'est donc le conseil d'administration qui détermine, en accord avec la Fondation Nationale de la Cité Universitaire et aux stipulations de l'acte de Donation, que l'on expose « la gestion interne de la Maison du Cambodge » aux « règlements particuliers de la Maison du Cambodge » dans l'ensemble de la gestion de la Cité Internationale Universitaire.

En ce qui concerne la discipline, un Règlement Général de la Cité de Mars 1961 (le dernier en date) stipule :

1°/ - qu'une sanction ne peut être prononcée que si elle est fondée sur la violation d'une disposition du Règlement Général ou d'un Règlement particulier d'une fondation, et

2°/ - qu'une sanction ne peut être prononcée qu'après avis d'un conseil de discipline et observations de l'intéressé.

Le conseil de discipline de chaque fondation comprend trois représentants de l'Administration ou leurs suppléants et trois représentants des résidents ou leurs suppléants. Il est présidé par l'un des représentants de l'administration, et le directeur de la fondation intéressée ne peut siéger au conseil de discipline. Il est remplacé, le cas échéant, par un des suppléants.

Les représentants de l'administration sont un ou deux directeurs et un membre du conseil d'administration de la Maison, ou un directeur et deux membres du conseil d'administration de la Maison désignés au début de chaque année scolaire par le conseil d'administration de la Fondation Nationale sur proposition du délégué général.

Il est utile de rappeler que le conseil d'administration de la Fondation Khmère est composé de :

Un Président : l'ambassadeur du Cambodge à Paris, ou son représentant.

Quatre membres de droit :

1/ Le Recteur de l'Académie, de Paris, Président du Conseil de l'Université, ou son délégué.

2/ Le Président de la Fondation Nationale de la Cité Universitaire, ou son délégué.

3/ Le Délégué Général de la Cité Universitaire de Paris

4/ l'Attaché Culturel de l'Ambassade du Cambodge à Paris.

Trois membres désignés :

1/ Un professeur de l'Université de Paris désigné par le Recteur, Président du Conseil de l'Université, sur proposition du conseil d'administration de la Fondation Nationale.

2/ Deux personnalités cambodgiennes désignées par l'ambassadeur du Cambodge à Paris.

Les représentants des résidents sont : un membre de l' AIRCUP (Association Internationale des Résidents de la Cité Universitaire de Paris) et deux membres du Comité de la Maison. Ils sont désignés par élection et sont rééligibles.

Pour la bonne gestion d'une fondation, il est donc nécessaire d'avoir en permanence :

- 1°- Le conseil d'administration
- 2° - Le conseil de discipline
- 3° - Le comité des résidents

Or, depuis le 4 juin 1959, c'est-à-dire depuis quatre ans, il n'y a jamais eu de réunion du conseil d'administration de la Maison du Cambodge. Et cette dernière a fonctionné jusqu'ici sans conseil de discipline. Quant au Comité des résidents, il n'a pas été renouvelé pour cette année universitaire 1962-1963.

La conclusion à tirer de cet exposé est qu'il y a nécessité absolue de combler ces trois lacunes en commençant par réunir le conseil d'administration dès maintenant, et par mettre en place à la rentrée universitaire prochaine le Comité des Résidents et le conseil de discipline.

VII - Les Conseils d'Administration

La Maison du Cambodge était dirigée par un conseil d'administration.

L'ambassadeur du Cambodge était présent au sein du Conseil d'une part, et d'autre part, côté français, les membres étaient des éminents professeurs de toutes les disciplines : André François-Poncet (Ministère des Affaires Étrangères), Charles Robequain (Professeur de géographie), Roger Pinto (Professeur à la Faculté de Droit).

La gestion financière de la Maison, saine au début, fut acculée au déficit à compter de 1961 lorsqu'en Mars 1961, le Prince Sisowath Sirik Matak adressa une lettre de demande de subvention au Ministère de l'Éducation Nationale.

VIII - Le changement de régime

Le changement de régime au Cambodge entraîna un véritable chaos au sein de la Maison du Cambodge.

Déjà en 1966 dans le rapport de gestion, M. SARIN Chhak rappelait ceci ...Situation morale: L'existence de deux groupes aux tendances opposées l'UEK (Union des Étudiants Khmers) et le CKOM (Communauté Khmère d'Outre-mer) a été un problème qui a hypothéqué l'atmosphère de la Maison. Cette atmosphère fut alourdie par la question des bourses dont certains éléments malintentionnés se servaient pour alimenter leur thème de propagande en faveur de leur groupement en se faisant les « martyrs » ou les « victimes » d'une « discrimination » commise dans l'octroi, la prolongation ou la suppression des bourses d'études.

L'existence ou l'accentuation de cette division étant trop néfaste à l'objectif principal, l'hébergement à la Résidence

d'Orsay (91000) des nouveaux arrivants, en même temps qu'il a permis de conserver intacts de ces opinions ou tendances, les éléments encore restés « vierges », a soustrait aux groupes opposés la possibilité de trouver des matières nouvelles pour grossir le rang de leurs partisans, ce qui a minimisé les tensions entre eux.

L'autre aspect du problème concernait l'existence d'un nombre élevé d'échecs. Cette situation a été causée par l'absence d'arrivage de contingents d'étudiants entre les années 1961 à 1966. Ceux qui avaient réussi étaient déjà rentrés et les étudiants restant étaient composés en majorité d'éléments moins aptes.

Une partie de la résolution de ces tensions consista à éliminer les arguments tendant à faire croire à l'existence de « victimes » d'une « discrimination », arguments utilisés en premier lieu pour discréditer le groupe opposé, mais les éclaboussures de cette propagande sont retombées sur le Ministre de l'Éducation Nationale... ».

Les deux groupes opposés s'étaient violemment affrontés au sein de la Maison du Cambodge, sept mois après le coup d'État du 18 mars 1970 à Phnom Penh.

Ainsi, M. Pierre MARTHELOT, délégué à la Cité Universitaire de l'Université de Paris, adressait une lettre le 10 septembre 1970, à M. le Directeur Général des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques au Ministère des Affaires Étrangères au 37 quai d'Orsay, dans Paris 7^{ème} : « Il s'agit d'un affrontement entre partisans du gouvernement royal du Cambodge résidant à Pékin, et partisans du gouvernement de Phnom Penh. J'ai malheureusement des

raisons de croire que cet affrontement risque de se reproduire avec les dangers que cela comporte. L'incident qui fait l'objet de la présente lettre a fait quatre blessés, résidents et non-résidents, qui ont été hospitalisés, leur état ne présentant pas cependant de gravité ».

Des incidents se reproduisirent lorsqu'en mars 1971, il y eut une commémoration du coup d'état à Phnom Penh.

M. Pierre MARTHELOT présentait de nouveau son rapport en vue d'apporter une solution au règlement des différends entre les cambodgiens.

IX - Recherche d'une solution en 1972

Dans ces conditions difficiles, M. MARTHELOT adressait une longue lettre à M. le Directeur Général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Ministère des Affaires Étrangères, sur la situation de la Maison.

« Le 18 octobre 1972,

Je crois de mon devoir de vous tenir au courant de la situation préoccupante qui est celle de la Maison du Cambodge à la Cité Internationale.

J'ai été, au demeurant, amené à plusieurs reprises déjà à faire état de mes inquiétudes auprès de vos services. Du moins étais-je parvenu jusqu'à ce jour à imposer, à l'intérieur de la Maison, des arbitrages toujours difficiles.

Mais précisément, je crains fort que dans les circonstances actuelles de telles interventions ne soient plus possibles.

Cette situation doit être évidemment mise en rapport avec les événements du Cambodge : les étudiants sont divisés entre eux, comme on l'est dans un pays en état de guerre civile, et les affrontements armés ne sont évités que de justesse : pourront-ils l'être longtemps encore ? Ces perspectives sont aggravées du fait de la présence dans la maison d'un nombre de plus en plus grand de personnes incontrôlées et qui parfois font la loi.

Enfin, alors que jusqu'ici la maison recevait une subvention du gouvernement cambodgien lui permettant tant bien que mal de fonctionner, cette subvention a été brusquement réduite cependant que, corrélativement, la dette de la maison vis-à-vis de la Fondation Nationale ne cessait de s'élever : elle se monte actuellement à 131.485F, 33 (chiffre arrêté au 30.9.1972). Il est évident que la Fondation Nationale ne peut pas continuer à combler à l'aveuglette le déficit de cette maison dont elle n'a pas la responsabilité financière et dont elle ne contrôle en aucune manière la gestion.

Un des éléments du problème est que l'autorité du directeur, M. Essaro SISOWATH, par ailleurs ambassadeur du Cambodge à l'UNESCO, est maintenant sérieusement mise en cause et c'est une des raisons pour lesquelles le nombre de résidents en situation tout à fait irrégulière ne cesse de s'accroître. Or, dans les circonstances actuelles, il n'est pas question de recourir à la force publique pour soutenir cette autorité défaillante !

Je suis d'autant plus inquiet de cette situation qu'elle ne manquera pas, éventuellement, de retentir sur l'ensemble de

la Cité, où pourrait ainsi se trouver relancée une agitation que nous sommes arrivés non sans peine à calmer.

Le problème est évidemment politique.

La maison souffre de ce qu'elle est entraînée dans la lutte du fait de la position ambiguë du directeur qui cumule deux fonctions, à savoir celle de représentant diplomatique du Cambodge à l'Unesco et celle de directeur d'une maison de la Cité Internationale. Ce fait ancien, et qui n'existe dans aucune autre maison de la Cité, est devenu lourd de conséquences à partir du moment où le Cambodge s'est trouvé divisé en deux camps et où, qu'on le veuille ou non, le directeur en question, du fait de sa position officielle vis-à-vis du gouvernement de Phnom Penh, représente l'un des camps.

C'est cette situation qui risque d'être génératrice de troubles s'il n'y est pas remédié rapidement.

Mon avis est qu'il faudrait décider la séparation des deux fonctions, et devant la constatation que la gestion de la Maison du Cambodge est maintenant impossible, confier à titre provisoire la direction à une personnalité neutre, de préférence française, chargée tout à la fois d'empêcher les règlements de compte et de remettre de l'ordre dans la Maison, en tenant compte des règlements généraux de la Cité Internationale.

Dans ce cas, à titre provisoire et exceptionnel, la Fondation Nationale pourrait être chargée de la gestion directe de la Maison.

Cette solution doit naturellement être étudiée sur le plan politique par vous-même et par la direction Politique du Ministère des Affaires Étrangères. Mais je ne voudrais pas être

tenu pour responsable par imprévoyance des incidents graves et peut-être sanglants qui peuvent se produire d'un moment à l'autre. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas voulu tarder à vous soumettre le problème, me tenant prêt naturellement à me rendre à toute convocation, pour vous donner les compléments d'information qui pourraient être nécessaires... ».

Sur le plan légal, S.A. SisowathEssarodemeurait toujours directeur de la Maison du Cambodge.



Archives de la Maison du Cambodge

15^{ème} session de la Conférence générale de l'Unesco 1968

S.A SISOWATH Essaro, frère de S.A. SISOWATH Sirik Matak,

Dernier directeur de la Maison du Cambodge.

Hommage respectueux à la mémoire de Son Altesse Royale le Prince SISOWATH Essaro, fondateur de la Pagode bouddhique Khmère à Champs-sur-Marne, 77420, en 1982.

Il présenta un rapport sur l'état des étudiants hébergés dans la Maison. Sa lettre du 19 décembre 1972, adressée à M. Pierre MARTHELOT, mentionnait ceci :

« Le 21 décembre 1972,...j'ai cru indispensable d'établir deux listes du fait que les résidents qui figurent sur la première se trouvent être les auteurs d'une action de rébellion caractérisée. Ils refusent de s'acquitter depuis longtemps de leur contribution et ayant percé la porte de leur chambre y ont installé un verrou spécial.

Cet acte, grave de conséquences, est en infraction aux dispositions de l'article 13 du règlement intérieur de la Maison, stipulant que le directeur ou son représentant ont le droit d'avoir accès, à tout moment et en cas de besoin, à toutes les chambres même en l'absence du résident. L'installation de ces verrous, en même temps qu'elle ne me permet plus d'accomplir les actes normaux de gestion, d'administration et de contrôle, risque d'entraîner des accidents les plus graves et les plus inattendus car si un sinistre se déclare dans l'une de ces chambres, aussi bien notre personnel que celui de la Cité ou d'ailleurs ne sera pas en mesure d'intervenir rapidement et efficacement en vue d'assurer la lutte.

Sur ma demande Maître BEAUMIER Huissier, a fait le constat des installations antiréglementaires de verrous, lesquelles, je le répète sont susceptibles de faciliter l'éclosion de désastres et d'accidents mortels dans une grande collectivité comme la nôtre. Ce faisant, je crois pouvoir

dégager la responsabilité des autorités de la Cité en cas d'incident ou d'accident.

Les tragédies récentes qui ont endeuillé la France m'incitent à vous prier d'être intransigeant envers ces étudiants dont les actes cités plus haut sont contraires aux règles les plus élémentaires de la sécurité publique.

La deuxième liste concerne les résidents qui n'ont jamais refusé de quitter la Cité mais qui subordonnent néanmoins leur départ à celui des grands contestataires.

Quelques autres résidents ayant, semble-t-il, installé également des verrous à leur porte, je fais procéder à des vérifications et ne manquerai pas de vous tenir informé des résultats... ».

Un tract du FUNK (Front Uni National du Kampuchéa) avait été distribué au sein de la Cité Universitaire ainsi qu'au sein de la Maison du Cambodge.

« DENONÇONS ET CONDAMNONS VIVEMENT ESSARO, DIRECTEUR FELON DE LA MAISON DU CAMBODGE, SOUS VALET DES IMPERIALISTES U.S ».

Battus à plate couture dans tous les domaines au Cambodge, vomis par le peuple cambodgien tout entier, les traîtres de Phnom Penh et leurs maîtres, les impérialistes U.S. cherchent désespérément à l'étranger, particulièrement en France, à tromper les résidents cambodgiens à les forcer à soutenir leur sale guerre d'agression, à intimider les étudiants du F. U. N.K.

Pour réaliser leur noir dessein, ils ont mis sur pied, à la maison du Cambodge tout un appareil de répression et de propagande mensongère :

Le nommé ESSARO, frère de Sirik Matak, main droite de Lon Nol, dont le passé pourri n'est plus à démontrer, est responsable, en personne, d'un commando spécial armé et d'une bande de voyous connue sous le nom de « Comité des résidents ».

Ces voyous, fascistes à la solde des impérialistes U.S. et, des traîtres de Phnom Penh ont continuellement, depuis trois ans, semé la terreur à l'intérieur de la Cité, particulièrement à la maison du Cambodge : à plusieurs reprises, ils ont agressé et grièvement blessé dix étudiants du F.U.N.K. et plus d'une dizaine d'étudiants de la Cité (plusieurs d'entre eux, blessés au fusil et à coup de sabre devant être hospitalisés).

Actuellement le fantoche ESSARO et sa bande (« Comité des résidents ») comme les fantoches de Phnom Penh sont plus fascistes que jamais, parce que tombés au plus profond de l'abîme de défaite au Cambodge comme à l'étranger (tout récemment, le 8. 12. 72) ils n'ont même pas pu rassembler une dizaine de personnes de la maison du Cambodge pour assister à sa soi-disant « Assemblée des résidents ».

Ils sont en train de rassembler des voyous de dernière catégorie et de faire venir en renfort un commando militaire ultra-fasciste de Phnom Penh dans le but de « pacifier » la maison du Cambodge.

Dans ces conditions, forts du soutien des résidents de la Cité Internationale, nous réaffirmons notre ferme position de lutte sans compromis ni esprit de recul, quels que soient les difficultés et sacrifices, pour chasser hors de la maison du Cambodge, le fantoche ESSARO et sa bande fasciste pour que la paix et la tranquillité se rétablissent de nouveau à la C.I.U.P.

LE PEUPLE CAMBODGIEN VAINCRA ! Les impérialistes
U. S. et les traîtres de P.P. et ceux de la maison du Cambodge
seront vaincus ! Comité du FUNK de Paris ».

X - 1973 : l'année décisive des affrontements

Le 9 janvier, M. Pierre MARTHELOT, délégué général de la Cité internationale Universitaire relatait dans son rapport au Ministère de l'Éducation Nationale. « La Maison du Cambodge, à la Cité Internationale de l'Université de Paris a été le théâtre d'incidents graves qui se sont produits dans la nuit du 7 au 8 janvier 1973. Ils sont l'aboutissement d'une période de tension, évidemment liée à l'épreuve que subit le pays d'origine de la quasi-totalité des résidents de cette maison, tension que je m'étais fait un devoir de signaler dans la lettre ci-jointe datée du 18 octobre 1972. Il m'avait été possible au cours du mois de décembre 1972, à l'appel du directeur inquiet de l'intrusion de commandos extérieurs, armés, venant grossir les effectifs des résidents, partisans du FUNK, d'arbitrer un certain nombre de conflits et de rétablir le calme... pour quelques jours au moins...

La maison du Cambodge

Les événements du 7-8 janvier 1973 sont intervenus après l'échec de ses tentatives, pour trouver, en dehors du recours à la violence et de l'utilisation des armes, une solution au moins provisoire à la situation explosive de la Maison du Cambodge.

Un premier incident s'est produit le 7, vers 22 heures, lorsqu'un commando Funkiste fit à nouveau son apparition : un résident dont il n'est pas sûr qu'il ait été particulièrement engagé (mais qui sans doute manifestait une certaine indiscretion à l'égard d'une réunion en cours) reçut un coup de sabre sur le bras, alors qu'il essayait de protéger son visage contre le coup. Je fus appelé et m'aperçus rapidement de l'émoi des résidents rassemblés dans le hall...

Vers 5 heures 30, des coups de feu claquèrent à l'intérieur. Les portes étaient fermées intérieurement, par des barres de fer. Deux sentinelles détachées du commando FUNK m'interdirent l'accès du hall. C'est donc dans une maison rigoureusement fermée et isolée que s'opérait un règlement de compte sanglant, qui s'inscrivait sans doute dans un processus de prise de la maison par la force.

Couloirs



Chambre



Bar au rez-de-chaussée

Archives de la Maison du Cambodge

Pour la deuxième fois, et pour éviter le pire, il me fallait requérir la force publique, qui envoya assez rapidement les premiers effectifs et qui encercla la maison. Après l'arrivée d'un deuxième contingent, la maison fut investie, chaque chambre étant ouverte et fouillée. Un stock important d'armes de toutes sortes devait être saisi, certaines extraites de caches, d'autres abandonnées dans les chambres : carabines, révolvers, sabres, tubes, poignards. C'est alors que six blessés

furent découverts et malheureusement un mort, faisant partie du commando funkiste.

Le directeur, directement visé, et sa famille s'étaient regroupés dans l'obscurité du bureau, échappant de justesse aux représailles...

On notera d'abord que la Maison du Cambodge n'est pas gérée directement par la Fondation Nationale, ce qui limite énormément les possibilités d'intervention de cette dernière. Théoriquement, la responsabilité appartient à un conseil d'administration présidé par l'ambassadeur (ou le chargé d'affaires) du Cambodge, et où la partie française est représentée. Ce conseil ne s'est plus réuni depuis le coup d'état qui chassa de Phnom Penh le gouvernement royal du Prince Sihanouk. Ainsi, l'autorité était-elle exercée par le seul directeur, pratiquement sans contrôle ni limitation.

Le directeur de la Maison du Cambodge, nommé par le Recteur sur présentation du Conseil (c'est-à-dire pratiquement choisi par le gouvernement cambodgien) est l'ambassadeur du Cambodge à l'UNESCO : sans que soit mise en cause la personne, certainement très respectable, du Prince SISOWATH Essaro, sa qualité d'ambassadeur, ses liens étroits avec les plus hautes personnalités du gouvernement républicain de Phnom Penh font que son administration s'en trouve fortement et objectivement politisée et qu'il est pratiquement la cible élue des éléments du FUNK, à la Cité ou hors de la Cité.

Enfin la Maison du Cambodge s'est toujours refusée à appliquer le brassage, pourtant obligatoire à la Cité : son caractère strictement national s'en trouva ainsi renforcé, et

c'est pourquoi elle a pu jouer ce rôle de caisse de résonance pour des événements qui se produisaient à plusieurs milliers de km de là !

Ce n'est pas, du reste, la seule anomalie de cette maison, où les règles d'admission n'ont aucune fixité, où le temps de séjour n'est pas limité et où le taux de clandestins, confortablement installés à demeure, est considérable.

Ce sont ces divers écarts par rapport à la norme de la Cité qui expliquent, en bonne partie, ce qui vient de se passer. Il faut souhaiter que le conseil d'administration de la Cité internationale refuse de rouvrir la Maison du Cambodge dans les mêmes conditions, quelle que soit l'issue des combats au Cambodge même - car il y a fort à craindre qu'on se retrouve rapidement dans une situation analogue.

La seule solution est la dispersion partielle ou totale des résidents cambodgiens dans l'ensemble de la Cité, comme cela est actuellement pratiqué pour les résidents annamites ou laotiens ce qui évite à la Maison de l'Asie du Sud-Est toute tension et tout danger de cet ordre. C'est certainement dans ce sens qu'il faut aller pour bien d'autres maisons encore où des regroupements nationaux homogènes sont créateurs de situations explosives auxquelles les autorités de la Cité, faute de moyens, juridiques et matériels, sont incapables de faire face ».

À la suite des sanglantes bagarres, M. HONG Hoeung Doeung, Chargé d'Affaires de la République Khmère adressait une lettre du 15 janvier, à M. Bernard CHENOT, Président du conseil d'administration de la Fondation Nationale de la C.I.U.P. en ces termes :

« L'immense majorité de ces résidents n'a d'ailleurs nullement participé à la bataille rangée des 7 et 8 janvier dont l'origine, ainsi qu'il résulte de l'enquête de police, doit être imputée à l'action d'éléments extérieurs à la Maison du Cambodge... ».

Le conseil d'administration de la fondation, que je dois réunir incessamment, vous proposera un certain nombre de moyens pratiques d'assurer, dans l'ordre et le respect absolu des règlements tant généraux de la Cité que propres à la Maison du Cambodge, le fonctionnement normal de celle-ci... »

Recherche d'une solution à l'ouverture de la Maison du Cambodge.

Le 17 janvier 1973, la Fondation Nationale réunissait son conseil d'administration pour examiner les crises traversant la Maison du Cambodge.

M. MARTHELOT, délégué général rappela au passage que la Cité oubliait les événements de 1968.

« Or, des événements de 1968 à la Cité, nous n'avons pas tiré les leçons, nous bornant à réaliser des retouches à quelques statuts de maisons, à exiger plus de rigueur dans l'administration quand nous en avons le pouvoir et surtout... à compter sur l'usure et la fatigue que toute contestation ne manque pas d'éprouver et de susciter ! Or, à la Cité, qui n'est point l'Université, les troubles graves de 1968 ont pris précisément appui sur des situations semblables à celle qui devait, presque automatiquement, provoquer l'éclatement sanglant de la Maison du Cambodge.

À savoir ceci : l'aspect purement « national » que prennent trop souvent les maisons de la Cité. Non pas que cela ait correspondu à la pensée du fondateur, lequel n'a pas facilement admis la formule, à lui imposée, de donations faites par les gouvernements eux-mêmes ! Mais l'ère des mécènes étant passée... »

Les problèmes de logements des étudiants cambodgiens et les fonctions du directeur de cette Maison ont été évoqués au cours du débat conseil d'administration.

M. MARTHELOT voulait informer les membres du Conseil sur les statuts des Maisons « rattachées » et « non rattachées ». Il cita l'exemple de la Maison du Brésil.

« L'ambassadeur du Brésil a lui-même reconnu qu'il ne convenait pas qu'il fût directement engagé : un avenant à l'acte de fondation a tenu compte de ce désir, en instituant un conseil en majorité français, dont toutefois le Conseiller culturel brésilien fait partie, son gouvernement continuant à assurer le financement de la maison, qui n'est pas rattachée.

Il ne faut donc pas présenter le rattachement comme une panacée - je pense même qu'à condition que les déviations analysées ci-dessus ne s'y manifestent pas, nous devons être favorables autant que possible au mode de gestion qui est celui des maisons non rattachées ».

M. MARTHELOT reprenait le statut de la Maison du Cambodge. « ...la Maison du Cambodge, il est sans doute indispensable de prendre des mesures exceptionnelles, qui ne peuvent l'être que dans l'hypothèse d'un rattachement provisoire et considéré comme mesure conservatoire... ».

Un autre problème a été soulevé au sujet des doubles fonctions du directeur, en tant que directeur de la Maison et ambassadeur du Cambodge accrédité auprès de l'UNESCO.

En résumé et selon l'avis du conseil d'administration, il fut décidé que « la Maison du Cambodge reste provisoirement fermée pour des raisons matérielles et d'ordre politique... ».

Le 25 janvier 1973, M. MARTHELOT présentait un « **rapport** concernant les suites à donner aux évènements survenus le 7/8 janvier 1973 à la Maison du Cambodge de la Cité Internationale de l'Université de Paris. »

Dans le point cinq de ce rapport, il était mentionné que « ... il faut envisager que la Maison restera fermée le temps qu'il faudra pour trouver une solution. ... ».

XI - 1975 - Les tentatives de réouverture de la Maison du Cambodge.

Le 17 avril 1975, les forces révolutionnaires du gouvernement royal du Cambodge entraient à Phnom Penh.

En septembre 1975, le pouvoir du Gouvernement de la République Khmère du Maréchal LON Nol était transféré au Gouvernement Royal du Cambodge lors de la session de l'Assemblée Générale de l'ONU à New York.

La question de la réouverture de la Maison du Cambodge n'était pas bien éclaircie, le Kampuchéa Démocratique (Cambodge) ne rétablissant pas de relations diplomatiques avec la France. Ensuite le 7 janvier 1979, survint l'invasion des forces vietnamiennes au Cambodge qui occupaient Phnom Penh.

Entre 1979 et 1991, des nouvelles sur le sort de la Maison du Cambodge étaient demandées au directeur des Personnels et des Affaires de l'Armement.

La maison du Cambodge

Le 25 mars 1987, M. Raoul ROGER, Directeur des Personnels et des Affaires de l'Armement, adressait une lettre à M. Pierre LAURENT, Président du Conseil d'administration de la Cité Internationale Universitaire de Paris, en ces termes :

« Depuis longtemps déjà l'ENSTA souhaite regrouper les élèves dans un même immeuble, de façon à favoriser le développement de « l'esprit d'école » et à créer un centre d'accueil pour les futurs élèves. La Maison du Cambodge est une opportunité qui doit être considérée ; cependant l'importance des sommes envisagées pour la restauration de cet immeuble ne me permet pas de prendre actuellement une décision définitive.

C'est pourquoi, tout en vous confirmant l'intérêt que je porte à la Maison du Cambodge, je souhaite pouvoir entreprendre une expertise des travaux à réaliser avant d'engager officiellement le Ministère de la Défense en vue d'un éventuel transfert d'utilisation de la Maison du Cambodge au profit des élèves de l'ENSTA.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser un officier du Génie Militaire, accompagné de représentants de l'école, à se rendre sur le site afin de rédiger un devis estimatif de remise en état de l'immeuble ».

Le 14 avril 1987, M. Pierre LAURENT donnait son accord à la demande de M. Raoul ROGER.

Le 23 octobre 1991, après la signature des accords pour un règlement global du conflit au Cambodge, le 19 novembre 1991, M Jean-David LEVITTE, Directeur du Ministère des Affaires Étrangères - direction d'Asie et Océanie -, adressait une lettre à M. DALMASSO, Délégué Général de la Cité

La maison du Cambodge

Internationale Universitaire de Paris, « Le moment paraît en effet venu d'examiner quelles pourraient être les modalités d'une rénovation et d'une réouverture de cette Maison ».

Des solutions financières furent évoquées et la Cité Internationale Universitaire se mit en relation avec l'Ambassade Royale du Cambodge pour la coordination de la réhabilitation de cette Maison.

L'inauguration.



©CiuP/DR L'allocution de M. Chan Lékha - Danses de souhait exécutées par le Ballet classique royal

Un protocole d'accord a été signé le 4 avril 2001 entre le Royaume du Cambodge, la Chancellerie des Universités de

Paris et la Cité internationale universitaire de Paris afin de mettre en œuvre la réhabilitation de la Maison du Cambodge. Ce travail a été confié à M. l'architecte Patrick Magendie.

Les travaux consistaient à optimiser le nombre des logements, 221 au lieu de 133, répartis comme suit : 173 chambres et 48 studios et deux-pièces. Un espace était réservé aux logements pour les musiciens. La présence en un même lieu de musiciens différents par leurs âges, leurs objectifs, leurs cultures devaient en effet favoriser les échanges entre eux et les projets communs.

Dans une brochure distribuée lors de l'inauguration du jeudi 4 mars 2004, les coûts de réhabilitation de la Maison s'élèvent à 9,843 M. euros. Cette somme doit être imputée aux différents services : la Ville de Paris, logements étudiants (1 524 490 €) ; studio de musique (334 654 €) ; Conseil régional d'Ile de France, logements chercheurs (573 500 €) ; DRAC Ile de France (192 253 €) ; Chambres réservées, dont, l'office allemand des échanges universitaires (DAAD) et entreprises partenaires (555 572 €) ; Cité Internationale Universitaire de Paris (459 550 €) ; Emprunt (6,2M).

Conclusion.

Ce document retrace les efforts réalisés par des personnalités Khmères et témoigne de leur volonté politique à vouloir hisser la jeunesse de leur pays à des connaissances comparables aux normes internationales.

L'intelligence de ce peuple et les sources de lumière s'éteignaient depuis des siècles. Elles s'étaient ranimées grâce aux apports indiscutables de la Civilisation française.

Au cours de l'inauguration du bâtiment, les discours d'ouverture ont révélé la mise en valeur des anciennes institutions du Cambodge et la confirmation de l'intelligence dans les constructions des monuments.

Le respect de l'Art et la construction des monuments constituaient des legs liés à l'identité de ce peuple.

La Maison du Cambodge demeure le symbole de la volonté du peuple ressuscitée grâce à la valeur occidentale, confirmée dans les écrits d'un savant George Groslier qui écrivait ceci dans son livre « Recherches sur les Cambodgiens »⁴ : « Si notre protectorat n'est pas de taille à se mesurer dans un même ordre d'idée aux dominations disparues, l'architecture actuelle réduite à la pagode et à une maison populaire qui tend à disparaître seulement depuis notre apparition, est bien survivante non seulement de l'art cambodgien, mais d'une architecture antérieure et, je le répète, peut-être nationale ».

L'abandon momentané de la Maison du Cambodge - en 1973 - située à des milliers des kilomètres du Cambodge ne signifie pas la disparition de l'âme Khmère.

Une nouvelle apparition ressurgit en mars 2004. Ce nouveau wagon - la Maison du Cambodge - poursuit la nouvelle destinée dont la locomotive sera l'Union Européenne.

⁴ Voir « *Recherches sur les CAMBODGIENS, d'après les textes et les monuments depuis les premiers siècles de notre ère* », par George Groslier, directeur des Arts cambodgiens, ancien Chargé de mission au Cambodge par le Ministère de l'Instruction publique, Correspondant délégué de l'École française d'Extrême-Orient, Paris, Augustin CHALLAMEL Editeur, 1921.

Table des matières

Introduction.....	11
I - Les initiatives royales.....	13
II - Les fondateurs de la Cité Universitaire.....	19
III - L'acte de donation du bâtiment à la Cité Universitaire.....	21
IV- Le Plan de construction, et les travaux d'aménagement des locaux	25
V- L'inauguration du bâtiment	33
VI La direction de la Maison du Cambodge et les règlements intérieurs.....	43
VII - Les conseils d'administration	49
VIII - Le changement de régime.....	51
IX - Recherche d'une solution en 1972.....	55
X -1973 : l'année décisive des affrontements	63
XI--1975 - Les tentatives de réouverture de la Maison du Cambodge....	71

Annexes

- Lettre de M. Fabien Oppermann à CHAN Lékha (le 9 septembre 2009),
- Lettre de M. CHAN Lékha à M. Fabien Oppermann (le 22 octobre 2009),
- Lettre de M. Fabien Oppermann à CHAN Lékha, plus la liste des documents de la Maison du Cambodge (le 12 novembre 2009),
-
- Autorisation délivrée à Michel CHAI (le 18 novembre 2009).

Liste alphabétique des noms cités

Albert Sarraut	p.42
André François-Poncet	p.53
Chan Lékha	p. 88
Fabien Oppermann	p.85
George Groslier	p.79
NORODOM Sihanouk	p.8,13,34,35,38,39,41,45
NORODOM Norindeth	p. 47
Nhiek Thioulong	p.13,27
Félix Martine	p.14,16
Ping Peang YUKANTHOR	p.15,17,24,33,34,38,39,47
PENN Nouth	p.16,35
Pierre Marthelot	p.56,57,59,67
Réné Pleven	p.17
André Honorat	p.13
David David-Weill	p.20,21
Jean Branet	p.20
Jean-David Levitte	p. 50
Alfred Audoul	p.27,30
Albert David	p.33,34
René Coty	p.38,39
Jean Sarrailh	p.38,41,42
Thonn Ouk	p.47
Charles Robequain	p.47,53
A.Knall-Demars	p.47
Roger Pinto	p.53
Raoul Dautry	p.13,14,27

Sisowath Sirik Matak	p.48,53,62
Sisowath Essaro	p.48,62,63,70
Troung Cang	p.48
Sarin Chhak	p.48,55
Sim Var	p.48
Yem Sambaur	P.10

Documents Annexes

Lettre de M Fabien Oppermann à M. Chan Lekha



ministère
Éducation
nationale

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secretariat général

Paris le 12 NOV. 2009

Service de l'action
administrative et de la
modernisation

Mission des Archives
nationales

MARCHFDDO2009-0 (s)

A faire suivre par

fabien.oppermann

Telephone

01 55 55 50 58

Fax

01 55 55 50 78

Mé

fabien.oppermann

@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle

75251 Paris SP 07

Monsieur le Directeur, *cher collègue*

Votre lettre du 22 octobre, relative aux archives versées par votre maison aux Archives nationales, a retenu toute mon attention.

La consultation des archives de la Cité internationale universitaire de Paris peut se faire aux Archives nationales- site de Fontainebleau (2 rue des archives, 77300 Fontainebleau). Elles sont a priori librement consultables, hormis pour certains cas. Il conviendrait que Monsieur Michel Chai soit muni d'une autorisation écrite de votre part, le mandatant pour consulter en votre nom les archives émanant de votre maison (référence 20090014, articles 39-58 et 334-343).

La consultation des archives de la fondation nationale (référence 20090013, en particulier les articles 326-329 et 1052-1055) devrait pouvoir compléter ces recherches.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes cordiales salutations.

et respectueusement
Le conservateur

Fabien Oppermann
Fabien Oppermann

Monsieur Lekha Chan
Directeur de la maison du Cambodge
27 B boulevard Jourdan, 75014 Paris

E. le 18/11
al

Liste des documents à consulter

Maison des Académies nationales

Maison du Cambodge

- Art. 39 Création, inauguration : notes, correspondance, inventaires, photos, prévisions des dépenses, factures, plans, listes des invités, discours (1954-1969) ; incidents : notes, récépissés de déclaration, notes manuscrites (1973-1974).
1954-1974
- Cet article contient notamment un dossier sur la maison de l'Indochine
- Art. 40-42 Administration générale.
1950-1974
- Art. 40 Direction : notes, correspondance, curriculum vitae, arrêtés, photos.
1963-1971
- Conseil d'administration, finances : procès-verbaux, rapports de gestion, prévisions budgétaires, actes notariés, notes.
1950-1969
- Comité de résidents, élections : procès-verbaux, listes des électeurs.
1964-1969
- Délégués du personnel, élections : notes, bulletins de vote, listes des électeurs, procès-verbaux.
1957-1969
- Art. 41-42 Correspondance générale.
1966-1974
- Art. 41 1966-1971
Art. 42 1972-1974
- Art. 43-56 Relations.
1955-1974
- Art. 43 Relations avec la Fondation nationale : notes, correspondance, circulaires.
1966-1972
- Art. 44-45 Relations extérieures : notes, correspondance.
1955-1972
- Art. 44 Courrier départ.
1955-1969
- Art. 45 Courrier arrivé.
1966-1972
- Art. 46-55 Relations relatives aux fonctions des directeurs de la maison : notes, correspondance, brochures, articles de presse, bulletins, télégrammes, communiqués, comptes rendus de réunions, statuts, rapports, listes, circulaires, photos, pièces annexes.
1955-1974
- Art. 46 Relations entre UNESCO (Paris) et la Commission nationale cambodgienne pour l'UNESCO (Pnom-Penh).
1957-1974
- Art. 47 Relations entre la délégation permanente cambodgienne auprès de l'UNESCO (Paris) et l'UNESCO (Paris).
1955-1972

20090014/1-343

Art. 341-342 *Réalités cambodgiennes.*

1960-1972

Art. 341 N° 442-472 (1960-1965)
Art. 342 N° 476-779 (1965-1972)

Art. 343 Publications diverses.

1964-1972

Lettre d'autorisation de M. Chan Lékha



100
100
100

Paris, le 18 novembre 2009

Autorisation

Je, soussigné Lékha CHAN, Directeur de la Maison du Cambodge, donne l'autorisation d'accès aux archives nationales à M. Michel CHAI pour consulter en mon nom les archives concernant la Maison du Cambodge, en vue de collecter les informations nécessaires à l'élaboration d'un ouvrage, intitulé « La Maison du Cambodge à la CIUP »

Pour servir et valoir ce que de droit.

M. *Lékha Chan*
Lékha CHAN

Directeur de la Maison du Cambodge

Date de parution : le 7 Décembre 2016



Imprimé sur papier **Clairefontaine** fabriqué dans les Vosges.



Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie

Centre Littéraire d'Impression Provençal

www.imprimerieclip.fr

contact@imprimerieclip.fr

